



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 9 décembre 2024, à 20h44, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **TATIANA CONTRERAS, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, NICOLAS ROBILLARD ET JOCELYNE CORBEIL.**

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, **LOUIS VILLENEUVE.**

Monsieur **FRANCIS DORION**, directeur général, monsieur **STÉPHANE BROCHU**, directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier et Me **MARIE-PIER THERRIEN**, greffière adjointe étaient également présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2024 À LA SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET
--

2024-12-639	1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	2.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
	3.1	Aucun
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
	4.1	Aucun
	5.	RÈGLEMENTS
A.M.	5.1	Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1155-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025
2024-12-640	5.2	Adoption du Règlement 945-14-2024 modifiant le Règlement 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir de dépenser, d'engager des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité
2024-12-641	5.3	Adoption du Règlement 1069-02-2024 modifiant le Règlement 1069-2019, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle
2024-12-642	5.4	Adoption du Règlement 1156-2024 augmentant le fonds de roulement d'un montant de 1 500 000 \$ pour atteindre 4 500 000 \$
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	6.1.1	Aucun



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- 6.2 TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.2.1 Aucun
- 6.3 SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.3.1 Aucun
- 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 6.4.1 Aucun
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.5.1 Aucun
- 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 2024-12-643 6.6.1 Octroi de contrat pour des travaux de remplacement des portes et fenêtres et d'amélioration de l'accessibilité universelle à Sixnar Construction inc. pour un montant de 555 097,09 \$, plus les taxes applicables (056-TP-P-24)
- 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 6.7.1 Aucun
- 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 6.8.1 Aucun
- 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 2024-12-644 6.9.1 Prorogation de l'entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville avec la Ville de Bromont (2025)
- 6.10 RESSOURCES HUMAINES**
 - 2024-12-645 6.10.1 Nomination au poste à durée indéterminée de directrice/directeur de la gestion durable du territoire, Direction de la gestion durable du territoire
 - N.M. 6.10.2 **SUJET RETIRÉ** | Nomination au poste à durée indéterminée de directrice adjointe/directeur adjoint au Service de sécurité incendie, Direction de la sécurité publique
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
 - 7.1 Aucun
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Aucun
- N.M. **9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2024-12-646 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Intervention du maire avant le début de la séance :

- Retour sur le Festif Bromont et la Guignolée du Centre d'action bénévole Marguerite-Dubois.

2024-12-639

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024, avec la modification suivante :

- Retrait du sujet suivant :
 - 6.10.2 Nomination au poste à durée indéterminée de directrice adjointe/directeur adjoint au Service de sécurité incendie, Direction de la sécurité publique.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.

A.M.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1155-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE madame la conseillère Tatiana Contreras donne avis, dépose et présente pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 1155-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025.

ATTENDU QUE le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier, monsieur Stéphane Brochu présente et explique le projet de règlement.

2024-12-640

ADOPTION DU RÈGLEMENT 945-14-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 945-2008, TEL QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER, D'ENGAGER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir de dépenser, d'engager des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité de la Ville de Bromont a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 8 février 2008;

ATTENDU QUE l'avis de motion, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2024;



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 945-14-2024 modifiant le Règlement 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir de dépenser, d'engager des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2024-12-641

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1069-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1069-2019, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 2 décembre 2019, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1069-02-2024 modifiant le Règlement 1069-2019, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

2024-12-642

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-2024 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE 1 500 000 \$ POUR ATTEINDRE 4 500 000 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1156-2024 augmentant le fonds de roulement d'un montant de 1 500 000 \$ pour atteindre 4 500 000 \$.

ADOPTÉE

2024-12-643

OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES ET D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À SIXNAR CONSTRUCTION INC. POUR UN MONTANT DE 555 097,09 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (056-TP-P-24)



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QU'il est requis de procéder au remplacement des portes et fenêtres extérieures de l'aréna et de faire une réfection des accès extérieurs dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité au bâtiment;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire(s)	Montant (taxes incluses)	Conformité
Sixnar Construction inc.	638 222,88 \$	Oui
FM Construction entrepreneur Général inc.	689 257,39 \$	Non
Construction Atlas	760 039,48 \$	Oui
Vitrierie R.D. Ltée	868 604,19 \$	Oui
Construction LJ5 inc.	897 264,90 \$	Oui

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, la soumission de Sixnar Construction inc. s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE conformément au Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont, ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour des travaux de remplacement des portes et fenêtres et d'amélioration de l'accessibilité à l'aréna au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sixnar Construction inc., pour un montant de 555 097,09 \$, plus les taxes applicables, conformément aux documents d'appel d'offres.

De nommer le coordonnateur aux bâtiments et infrastructures comme responsable de l'évaluation de rendement de Sixnar Construction inc.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2024-12-644

PROROGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA MISE EN COMMUN TEMPORAIRE DES SERVICES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE COWANVILLE AVEC LA VILLE DE BROMONT (2025)

ATTENDU l'absence prolongée du titulaire du poste de directrice/directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Bromont, pour une période indéterminée, et que ses fonctions, pour l'essentiel, sont actuellement exercées par monsieur Jocelyn Danis, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale suivant les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) a déjà été conclue entre la Ville de Cowansville (résolution 637-12-2023) et la Ville de Bromont (résolution 2023-12-676);

ATTENDU QUE cette entente intermunicipale viendra à échéance le 31 décembre 2024;



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le conseil municipal de chaque ville consent à proroger ladite entente intermunicipale au 31 décembre 2025, et comportant les mêmes modalités, droits et obligations des parties, tel que prévu dans l'entente initiale;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proroger l'entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville avec la Ville de Bromont jusqu'au 31 décembre 2025 et d'annexer une copie de la présente résolution à ladite entente intermunicipale.

De prévoir les montants payables pour l'année 2025 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

De mandater le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente intermunicipale prorogée, le tout suivant le projet soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2024-12-645

NOMINATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE DIRECTRICE/DIRECTEUR DE LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE, DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le poste à durée indéterminée de directrice/directeur de la gestion durable du territoire, Direction de la gestion durable du territoire, est vacant et fait partie intégrante de la nouvelle structure des emplois-cadres de la Ville de Bromont qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025;

ATTENDU QU'un processus de sélection a eu lieu par le comité de sélection composé de monsieur Francis Dorion, directeur général, madame Christine Chartier, directrice générale adjointe et madame Dominique Charland, conseillère RH soutien aux cadres et expérience-employé;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Thierry Bourdeau au poste à durée indéterminée de directrice/directeur de la gestion durable du territoire, Direction de la gestion durable du territoire, à compter du 6 janvier 2025.

Que monsieur Thierry Bourdeau soit assujetti à une période d'essai de douze (12) mois à compter de cette date.

Que ledit poste soit assujetti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

D'approuver le contrat de travail de monsieur Thierry Bourdeau, tel que soumis au soutien des présentes, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

N.M.

SUJET RETIRÉ | NOMINATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE DIRECTRICE ADJOINTE/DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la deuxième période de questions.

2024-12-646

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20h49.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2025.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE